



## GARE AUX ESPECES DE PLANTES ENVAHISSANTES !

On appelle plante **néophyte invasive** une plante exotique particulièrement envahissante introduite dans notre environnement naturel. De telles plantes se répandent rapidement au détriment de nombreuses espèces indigènes. Leurs caractéristiques biologiques, comme une croissance rapide ou un taux de reproduction élevé, leur permettent de concurrencer et de supplanter à moyen ou long terme les espèces typiques de nos régions.

La prolifération de certaines espèces provoque des perturbations pouvant nuire directement à l'homme : à sa santé (par exemple allergies), à son porte-monnaie (par exemple coûts de lutte obligatoire légalement) à son environnement (par exemple déstabilisation de berges, envahissement de surfaces).

Les plantes envahissantes se trouvent dans la nature mais peut-être aussi dans votre jardin. Elles produisent des graines qui volent et s'éparpillent ou se multiplient par les racines comme par des petits bouts de bois déposés en forêt ou ailleurs.

Nous sommes tous concernés par cette problématique.

Plus de 600 espèces de plantes exotiques (néophytes) sont recensées en Suisse, seules 58 sont considérées comme envahissantes, dont 41 sont particulièrement problématiques (liste noire) nous devons veiller à contrôler leur prolifération ou les éradiquer dans la mesure du possible.

La liste est disponible sur le site internet [www.infoflora.ch](http://www.infoflora.ch) (→ [Néophytes](#) → [Listes et fiches d'information](#) )

on y trouve, entre autres :

le laurier cerise dit « laurelle » :



le buddleia (ou arbre à papillon) :



La vergerette annuelle :



Certaines plantes sont même interdites, la liste se trouve à l'annexe 2 de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) (→ [Néophytes](#) → [Cadre légal](#) → [Liste des organismes exotiques envahissants interdits](#))

comme :

les solidages américains :



les renouées asiatiques :



le Sumac vinaigrier :



Il est conseillé de renoncer à ces espèces dans son jardin. Si vous avez déjà des espèces envahissantes évitez toute expansion. Il ne faut pas les disséminer par semis ou transplantation. La lutte est, comme pour la plupart des espèces ligneuses, difficile. Une lutte combinée – mécanique et chimique – peut dans certains cas se justifier.

Il est très important d'éliminer le matériel (plantes arrachées, tiges taillées) correctement. Ne pas composter le matériel sur votre compost du jardin (**ni de dépôt illégal en forêt!**).

Pour toute information votre commune est à disposition, vous trouvez aussi des informations sur le site internet [www.vully-diversite.ch](http://www.vully-diversite.ch)

Mai 2016